



Démissionner pour la concurrence, quels freins ?

Par **lalieos**, le **17/09/2011** à **23:41**

Bonjour,

je suis en CDI depuis 2005, salarié, cadre, Directeur de magasin dans une succursale d'un groupe. J'ai la possibilité et le souhait de démissionner de mon poste pour aller chez un concurrent. Ce concurrent se trouve sur le même site (quelques dizaines de mètres) de mon magasin actuel. Je travaillerais donc juste à côté de mon ancien magasin.

Même s'il n'y a pas de clause de non concurrence dans mon contrat de travail, est-ce que mon ex-employeur pourrait me poser problème dans mon projet ?

Merci de votre réponse

Par **DSO**, le **18/09/2011** à **12:17**

Bonjour,

Il n'y a aucun problème si vous n'êtes pas lié par une clause de non-concurrence qui doit être insérée dans votre contrat de travail ou dans la convention collective (à condition que le contrat de travail y fasse référence).

Cordialement,
DSO

Par **lalieos**, le **19/09/2011** à **21:10**

Merci pour votre réponse claire et rapide, cela me soulage pour mes démarches.

Site très appréciable et utile !

Par **pat76**, le **21/09/2011** à **16:44**

Bonjour

Je confirme la réponse de DSO, par de clause de non-concurrence dans votre contrat, vous pouvez entrer au service d'un employeur concurrent du votre.